

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2012**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13  
présents : 10  
votants : 10

L'an deux mille douze, le huit mars, à 20 heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Alain Bullat, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> mars 2012.

Conseillers présents : A. BULLAT, G. VIGNY, N. DUPERRET, C. GAZEL, B. TREMBLET, H. DUNAND, R. PETTIT, F. VULLIET, P. JACQUEMAIN, V. BLONDIN

Conseillers absents : X. SPRUNGLI, D. DUNAND, D. GENOUD,

**MARCHES PUBLICS**

**1/ Aménagements paysagers du Chef-Lieu : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre :**

M. le Maire explique au Conseil municipal que le contrat de maîtrise d'œuvre prévoyait une rémunération de 6,35 % du montant total des travaux, qui avait été estimé provisoirement à environ 600 000 € HT, ce qui correspondait à de honoraires prévisionnels de 38 163,50 €.

Suite aux adaptations demandées par la Commune, le projet final est estimé à 915 120 € HT, ce qui a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 12 mai 2011.

Il convient de ce fait de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre qui prenne en compte cette estimation définitive. Le taux de rémunération reste fixé à 6,35%, ce qui correspond à un montant d'honoraires de 58 110,12 €

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les aménagements paysagers du Chef-Lieu

**FINANCES**

**2/ Budget principal : autorisation d'ouverture de crédits d'investissement**

M. le Maire explique que, comme souvent en début d'année, en attendant de voter le budget, il est nécessaire d'ouvrir des crédits d'investissement sur l'exercice 2012 permettant d'honorer les factures de début d'année. Pour mémoire, le plafond de dépenses à ne pas dépasser pendant cette période s'élève au quart des crédits ouverts (hors dette) en section d'investissement au budget précédent, soit :

$$1\ 046\ 296,67\ € / 4 = 261\ 574,17\ €$$

Pour mémoire, 61 194,40 € ont déjà été ouverts sur l'exercice 2012.

Les crédits à ouvrir sont les suivants :

COMPTE	TIERS	OBJET	MONTANT
21311	Menu	Installation de volets roulants	21 441,89 €
21311	Grandchamp	Raccordement électrique des volets	2 069,08 €
202	Le Messenger	Annonce légale – révision du POS	112,17€
16875	Syane	Remboursement des prêts	11 858,68 €
2152	Signaux Girod	Achat de panneaux	864,60 €

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** les ouvertures de crédits d'investissement telles que présentées ci-dessus

## DIVERS

- **Plan communal de sauvegarde** : la réunion publique du 7 mars, en présence des services préfectoraux, s'est bien déroulée. Une petite trentaine d'habitants se sont portés volontaires pour être sollicités en cas de situation d'urgence sur la Commune. Une réunion de travail sera organisée avec eux dans les prochaines semaines.
- **Travaux d'enfouissement des lignes à Beauregard** : la difficulté d'implantation d'un poteau électrique, qui a bloqué le chantier plusieurs semaines, est désormais réglé. Mais la Commune vient d'apprendre que France Télécom n'a plus de budget pour finaliser le branchement de tous les abonnés, ce qui empêche d'enlever les poteaux et de finaliser les travaux. M. le Maire informe qu'il a envoyé un courrier à la direction régionale de France Telecom afin de leur demander de respecter leurs engagements et de réaliser les travaux dans les plus brefs délais.
- **Recrutement d'un 3ème agent technique** : la Commune continue de renforcer son équipe technique pour la saison estivale et l'automne. Un troisième agent a été recruté à partir du 2 avril et jusqu'au 31 décembre, à temps plein.
- **Délaissés de terrains de l'A41** : Dans le cadre de la fin du chantier de l'autoroute, ADELAC a proposé aux anciens propriétaires des terrains qui ne sont plus utiles au projet de racheter leur bien. Certains propriétaires ont fait savoir qu'ils n'étaient pas acquéreurs. La SAFER puis la Commune sont donc prioritaires pour acquérir ces terrains. Dans ce cadre, la Commune de Feigères, déjà propriétaire de deux parcelles souhaiterait acquérir la parcelle ZD 15, comprise entre deux autres parcelles lui appartenant, en contrepartie de la parcelle ZD 13. Le Conseil municipal donne son accord pour cette solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Le Maire,

Alain BULLAT